



Protocole Sanitaire – Secondaire La Haye



CHS du 9 mars 2022

1. Application des gestes barrières

- Le port du masque pour les élèves, les enseignants et les personnels n'est plus obligatoire dans l'établissement, mais laissé à l'appréciation de chacun.
- En cas de réunion collective dans l'établissement, suivant le nombre de participants, il pourra leur être demandé de porter le masque.
- Les élèves et les personnels sont invités à s'auto-tester chez eux deux fois par semaine et peuvent pour ce faire récupérer des tests à la vie scolaire et à l'infirmerie.
- Les élèves présentant des symptômes qui peuvent être ceux du Covid doivent s'auto-tester. Si le résultat est positif, l'élève doit rester à la maison et effectuer un test PCR auprès du GGD. Si ce test PCR est également positif, l'élève doit suivre les recommandations du GGD.
- Si un cas positif est signalé au sein de la famille, l'école conseille un autotest quotidien réalisé le matin avant d'amener son enfant en classe. Cette précaution est suivie le temps nécessaire (une semaine).
- Il est nécessaire de se laver régulièrement les mains.
- Les classes doivent être aérées aussi souvent que possible.

2. Accompagnement psychologique

La psychologue, Mme Leclercq, et l'infirmière, Mme Grandmarre sont à votre disposition pour répondre aux interrogations des personnels, des familles et des élèves.

psychologue@lyceevangogh.nl

infirmerie@lyceevangogh.nl

Protocole validé en CHS le 9 mars 2022.